

## NOTICE EXPLICATIVE

### Enquête annuelle sur les consommations d'énergie dans l'industrie (EACEI)

Cette enquête a pour objectif de fournir un état des lieux des consommations d'énergie des établissements du secteur industriel, ainsi que les coûts afférents à ces consommations. Ces données sont en effet précieuses étant donnée la prépondérance du sujet dans la société actuelle et à venir.

#### Informations générales sur votre établissement

En tête du questionnaire figure le numéro SIRET, la référence de votre établissement, ainsi que son adresse d'implantation. Vous pouvez également inscrire dans le cadre en première page les événements en 2019 qui ont eu pour conséquence une baisse ou une hausse importante de vos consommations d'énergie (modification de structure, embauche ou licenciement important...), ou encore les modifications de structure de consommation (éventuelle substitution d'une énergie à une autre).

#### Partie I : Données générales sur l'établissement

La partie I permet ensuite de connaître des informations générales sur votre établissement. Votre code APET ainsi que la tranche d'effectif sont pré-remplis ; veuillez les modifier si l'un ou l'autre a changé.

**I.2** : Indiquer l'effectif salarié de votre établissement seul, même si votre réponse regroupe celle de plusieurs établissements.

**I.8** : Destinée à tous les organismes, la norme **NF EN ISO 50001** Système de management de l'énergie a pour objectif d'aider à développer une gestion méthodique de l'énergie pour améliorer leur performance énergétique et diminuer les coûts liés à l'énergie. Cette norme publiée le 15 juin 2011 remplace la norme d'origine européenne **NF EN 16001**. Pour en savoir plus, consulter la page dédiée sur le site de l'Ademe :

<http://www.ademe.fr/entreprises-monde-agricole/organiser-demarche-environnementale/dossier/systemes-management/systeme-management-lenergie>

#### I.10 : Pompes à chaleur

La question porte sur les pompes à chaleur ainsi que les thermofrigopompes. Elle inclut les climatisations réversibles utilisées pour le chauffage.

#### XI.5 : Usage « Processus de fabrication (hors production de vapeur et autres fluides caloporteurs) » et usage « Matières premières (usage non énergétique) »

Ne pas confondre l'usage « Processus de fabrication (hors production de vapeur et autres fluides caloporteurs) » qui correspond à la part de l'énergie directement consommée pour faire fonctionner les outils de production (machines, séchoirs, fours...), et l'usage « Matières premières (usage non énergétique) » qui est la part de combustibles entrant dans la composition du produit final.

#### XI.5 : Consommations d'énergie par des engins utilisés sur site

Les achats et consommations incluent les usages de mobilité sur site (engins de chantier, chariots élévateurs, etc...). La consommation correspondante est à classer dans la rubrique « Autres usages ». Ces consommations ne doivent pas prendre en compte les carburants routiers (essence, gazole routier, GPL carburant...) qui sont hors champ industriel et soumis à la fiscalité des carburants, qu'ils soient achetés à la pompe ou livrés en vrac.

#### Unités

Les achats en valeur doivent être renseignés en **milliers d'euros (K€)**.

Les quantités (ainsi que la production ou la consommation propre) doivent être renseignées en Mégawatts-heure (1 MWh = 1 000 kWh) pour l'électricité ainsi que pour les gaz (si plusieurs unités sont renseignées sur votre facture, veuillez indiquer la quantité consommée en MWh pour pouvoir calorifique supérieur (PCS)), en litres pour le fioul domestique (ou gazole non routier), en tonnes pour les autres sources d'énergies sauf l'hydrogène (carte XVII) où c'est en Normaux mètres cubes et le biogaz (carte XIX, question 2) où c'est en milliers de normaux mètres cubes (10<sup>3</sup> Nm<sup>3</sup>).